

AR Prefecture

063-200072080-20230627-CC20230502-DE  
Reçu le 06/07/2023



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUIN 2023

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 53

Présents : 35

Votants : 45

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 22 juin 2023 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

N° CC2023-05-02

**OBJET :**

**ACCORDS DE SUBVENTION  
DANS LE CADRE DE LA  
CONVENTION DE  
PARTENARIAT AVEC LE  
CONSEIL DEPARTEMENTAL  
PROGRAMME D'INTERET  
GENERAL (PIG)**

**Présents :** Jean-Claude BELLARD ; Cédric BOILOT ; Didier BOURNAT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Aurélie DEFRETIERE ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Patrick GIDEL ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Christian JOUHET ; Claire LEMPEREUR ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Anthony PALERMO ; Bernard PENY ; Margaux PIQUELLE ; Valérie ROCHE ; Christophe SARRE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Odile SOULIER ; Jacques THOMAS ;

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration :** Denis ASTRUC a donné procuration à Christiane MOUGEL ; Michel BANCAREL a donné procuration à Christophe SARRE ; Guy CHARTOIRE a donné procuration à Sylvain DURIN ; Pierrette DAFFIX-RAY a donné procuration à Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Jean-Claude GAILLARD a donné procuration à Aurélie DEFRETIERE ; Jérôme GAUMET a donné procuration à Bernard PENY ; Pascale JEAN a donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON a donné procuration à Christian JEROME ; Marie-Christine LOURDIN a donné procuration à Bernard GRAND ; Catherine SIMONET a donné procuration à Anthony PALERMO ;

**Excusés remplacés par le suppléant :** Jean-Yves ARNAUD remplacé par Jocelyne VALENTIN ;

**Excusés :** Marc BEAUMONT ; François BRUNET ; Claude DUBOSCLARD ; Annelise DURON ; Marc GIDEL ; Bernadette GOURSON ; David SABY ; Marie TARDIVAT ;

**Secrétaire :** Karine BOURNAT-GONZALEZ

**AR Préfecture**

063-200072080-20230627-CC20230502-DE

Reçu le 06/07/2023 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L303-1, L321-1 et suivants,

**Vu** la circulaire n° 2002-68/UHC/IUH4/26 du ministère de l'Équipement des Transports du Logement du Tourisme et de la Mer relatives aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,

**Vu** la convention de partenariat visant à l'amélioration du parc privé de logements signée entre le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy, le 04 juillet 2018, précisant le règlement d'attribution des aides accordées par la Communauté de Communes dans le cadre du PIG (Programme d'un d'Intérêt Général) départemental,

**Vu** la délibération en date du 22 février 2022 approuvant la convention de partenariat visant à l'amélioration du parc privé de logements, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et pour une durée de 3 ans,

**Vu** les dossiers de demande de subvention suivants reçus par la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy dans le cadre du PIG départemental :

Bénéficiaire	PO ou PB	Adresse de l'immeuble	Travaux envisagés	Montant HT des Travaux	Plafond de la subvention de la communauté de communes	Taux de subvention de la communauté de communes	Total subventions (Anah, Habiter mieux, CC Pays de St Eloy)	%
Madame Christine LEFEBVRE	PO	21, rue Lucie Aubrac - 63330 SAINT-MAIGNIER	Autonomie de la Personne	17 153,38 €	857,66 €	5,00%	6861,66 €	40,00%
Madame Edith CROMARIAS	PO	La Goutte- 63390 SAINT-JULIEN-LA-GENESTE	Autonomie de la Personne	9958,00 €	497,90 €	5,00%	3983,20 €	40,00%
Madame Yvonne BOISSIER	PO	La Chomette – 63640 SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS	Autonomie de la Personne	3033,18 €	151,65 €	5,00%	1668,24 €	55,00%

**Propose au Conseil Communautaire :**

- d'accorder à chacun de ces propriétaires une subvention calculée en appliquant le taux de subvention de la Communauté de Communes (précisé dans le tableau ci-

AR Prefecture  
063-200072080-20230827-CC20230502-DE  
Reçu le 06/07/2023

adessus) le montant définitif HT des travaux. Le montant de cette subvention sera limité au plafond de subvention de la Communauté de Communes également précisé dans le tableau ci-dessus. La date d'accusé de réception du dossier de demande d'aide par l'ANAH fera foi pour autoriser le démarrage des travaux,  
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

- adopte ces propositions
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions,
- dit que les crédits seront inscrits au C/6557 du budget principal de la Communauté de Communes pour 2023.

.....  
Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines, le 27 juin 2023.

Le Président,  
  
Laurent DUMAS

